



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **11-13**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 21 février 2013

Le vingt et un février deux mille treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 14 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 **Présents** : 12 **Votants** : 15

Présents : V BELLE, Y BOULARD, A CARBONARI (2), J CARRIER, C COIGNÉ, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (2), M. MASTROMAURO (2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : M BAFFERT, M BROUZET, C DIDIER, V GONNET, GJULLIEN, D ROUX

Président de séance : Christian COIGNÉ

Secrétaire de Séance : Valérie BELLE

Rappel du quorum : 10

OBJET : PREVENTION DE LA DELINQUANCE- Prévention des conduites et des consommations à risques – **Projet « Mallettes prévention alcool / cannabis)**

Validation de la convention avec l'association CEMEA sur la formation à l'utilisation des malettes pédagogiques ainsi qu'à l'accompagnement d'enseignants lors de séances de co-animation au sein des établissements scolaire, ou en temps d'animation par d'autres adultes des communautés éducatives.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 11-13

Le Vice-président expose :

Le SIRD, titulaire de la compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, la réalisation d'outils pédagogiques et la formation des partenaires à leur utilisation, permettant de prévenir les conduites et les consommations à risques des collégiens et des lycéens.

L'Association « Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) est prestataire de service pour la mise en œuvre opérationnelle de l'action.

Ce projet est porté par le groupe de travail « Conduites et consommations à risques de la Rive Gauche du Drac », co-animé par la coordonnatrice du CISPD et le directeur adjoint du SCHS de Fontaine.

L'objectif :

Pour cette seconde année de réalisation de l'action, le projet consiste essentiellement à former les enseignants volontaires à l'utilisation du fichier pédagogique et à construire des séquences d'animation de cours.

Les ceméa peuvent accompagner physiquement les enseignants sur des temps de co-animations en cours.

Des temps seront également proposés aux autres professionnels des établissements scolaires (CPE, assistants d'éducation, infirmières scolaires, documentaliste) ainsi que les animateurs jeunes des structures jeunesse du territoire ou les éducateurs de rue.

Déroulement prévisionnel :

- Expérimentation et formation à l'utilisation des supports en cours ou en animation « hors cours ». Janvier à décembre 2013
- Livraison des malettes en septembre 2013.

En termes de contenu, les différents outils d'intervention composant les malettes doivent permettre d'aborder les questions relatives aux conduites à risques et aux consommations excessives du public jeune.

La diversité des supports favorise la multiplicité des types d'intervention : En groupe ou en individuel, en « libre-service », accompagné ou animé, sur des temps courts (à partir de 15 mn) ou des temps plus longs (une demi-journée), dans le cadre d'une continuité, d'un programme ou isolé.

Ces supports vont dans le sens des pratiques actuelles des jeunes, notamment la musique, la chanson, la bande dessinée, les films, l'image, le son, la littérature, etc. Les différents contenus permettent d'orienter les échanges pour des jeunes qui consomment déjà et/ou des jeunes qui n'ont pas encore expérimenté la consommation.

Dotation d'une malette par établissement (huit collèges et lycées) plus quatre utilisées dans des actions « hors les murs » ; sur l'espace public par l'animation jeunesse ou la prévention spécialisée. (Réalisation de douze malettes).

Ce projet émerge en 2013 à la subvention qui sera sollicitée auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) qui porte l'ancien dispositif de financement MILDT (Mission interministérielle de lutte contre les pratiques addictives)

Le SIRD s'engage à financer la somme de 6 000 € à l'association CEMEA pour la formation à l'utilisation des malettes auprès de l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire. Un temps sera mené dans chacun des établissements scolaires sur l'année 2013.

Les CEMEA fourniront une première facture de 3 000€, en juin après un premier bilan des interventions en cours. La seconde facture de 3 000€ sera transmise en novembre, après un bilan définitif de l'action.

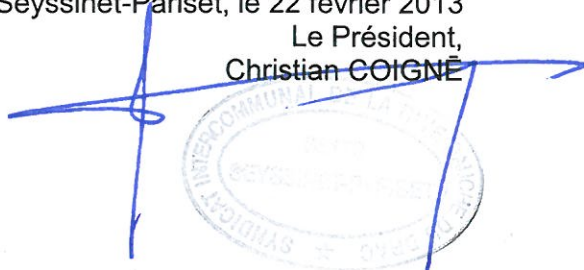
IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL

- **D'ADOPTER** : La convention 2013 avec les CEMEA, portant sur la réalisation de mallettes pédagogiques et la formation et l'accompagnement à leur utilisation.
- **D'AUTORISER** le président à la signer.

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 février 2013

Le Président,
Christian COIGNE

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SEYSSINET-PARISSET" around the perimeter and "SEYSSINET-PARISSET" in the center.

